



Renonciations de mes droits sur une succession

Par **carolorren**, le **20/01/2009** à **17:07**

Bonjour, mon problème concerne la succession de mes grands-parents, mon père étant décédé lui aussi, je le représente avec mon frère à parts égales. Il y a des années mon père avait contracté une dette auprès de son père, reconnaissance de dette à l'appui de 400 milles fr. A la mort de mon père, mon grand-père paternel a réclamé cette somme à ma mère qui ne pouvait le rembourser. Il lui a fait signer un papier en mon nom et celui de mon frère (nous étions tous deux mineurs à l'époque) disant que nous renoncions aux murs et aux terrains de la propriété de mes grands parents, et cela en échange des 400 milles francs que mon père avait empruntés. Au jour d'aujourd'hui la propriété est estimée à 1 million d'euros, et nous sommes quatre héritiers. Pouvons nous mon frère et moi faire quelque chose? Sachant que le fameux papier a été tapé dans un cabinet notarial mais que ma mère l'a signé à son domicile et elle était à l'époque une jeune veuve très affectée par la mort de son mari. Merci de votre aide.